IMA

29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF

Email: contact@ecole-ima.com

Tel: 07 44 18 69 73

INSTITUT DES MÉTIERS D'AVENIR DE PARIS

IMA Paris

CHARTE DÉONTOLOGIQUE

Principes éthiques, académiques et professionnels

IMA

29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF

Email: contact@ecole-ima.com

Tel: 07 44 18 69 73

Préambule

L'Institut des Métiers d'Avenir de Paris (IMA Paris) a pour vocation de contribuer au développement des compétences, à la transmission des connaissances, à l'innovation pédagogique et à la préparation des professionnels aux transformations économiques, technologiques et sociales.

Dans l'accomplissement de ses missions, l'Institut affirme son attachement aux principes d'intégrité, de respect, d'équité, de responsabilité, de transparence et d'excellence.

La présente Charte déontologique définit les principes et règles qui doivent guider le comportement de l'ensemble des personnes participant à la vie de l'Institut : dirigeants, responsables administratifs et pédagogiques, enseignants, chercheurs, intervenants, étudiants, stagiaires, collaborateurs, partenaires et prestataires.

Elle constitue un référentiel commun destiné à garantir un environnement académique et professionnel fondé sur la confiance, le respect mutuel et la qualité.

Article 1 – Objet de la Charte

La présente Charte a pour objet de :

• définir les principes éthiques et déontologiques applicables au sein de l'IMA Paris ;

• promouvoir une culture d'intégrité et de responsabilité ;

• garantir le respect des personnes et l'égalité de traitement ;

• prévenir les situations de conflit d'intérêts, de discrimination, de harcèlement et de fraude ;

• protéger les informations confidentielles et les données personnelles ;

• assurer la qualité et l'intégrité des activités pédagogiques, scientifiques et professionnelles ;

• renforcer la confiance entre l'Institut, ses apprenants, ses collaborateurs et ses partenaires.

Article 2 – Principes fondamentaux

Toute personne intervenant dans le cadre des activités de l'IMA Paris s'engage à respecter les principes suivants :

2.1. Intégrité

Toute activité doit être exercée avec honnêteté, loyauté et rigueur. Sont notamment proscrits la falsification ou la fabrication de documents ou de données, le plagiat, les déclarations volontairement trompeuses, l'utilisation abusive des ressources de l'Institut et toute pratique destinée à obtenir un avantage indu.

2.2. Respect de la personne

IMA

29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF

Email: contact@ecole-ima.com

Tel: 07 44 18 69 73

Chaque personne doit être traitée avec dignité, courtoisie et respect, indépendamment de ses fonctions, de son statut ou de son origine.

2.3. Équité et non-discrimination

L'IMA Paris veille à garantir l'égalité de traitement dans l'accès à ses formations, à ses activités et à ses opportunités professionnelles, dans le respect du droit applicable.

2.4. Professionnalisme

Le professionnalisme implique notamment la ponctualité, le respect des engagements, la qualité du travail, la responsabilité dans la prise de décision, la courtoisie dans les échanges et le respect des règles internes.

2.5. Excellence

L'IMA Paris encourage une culture d'amélioration continue, de qualité et d'innovation.

Article 3 – Respect de l'intégrité académique

L'Institut accorde une importance particulière à l'intégrité académique.

Sont notamment considérés comme contraires à cette exigence : le plagiat, la présentation du travail d'autrui comme étant le sien, la falsification de références bibliographiques, la fabrication ou la manipulation de résultats, la fraude lors des évaluations, la substitution de personne et l'utilisation non autorisée d'outils ou de documents lors d'une évaluation.

Toute utilisation d'outils d'intelligence artificielle doit respecter les règles fixées par l'Institut et ne doit pas conduire à présenter comme personnel un travail qui ne l'est pas.

Article 4 – Éthique de l'enseignement et de la formation

Les enseignants et intervenants s'engagent à dispenser un enseignement fondé sur des connaissances fiables et actualisées, respecter les programmes et objectifs pédagogiques, assurer une évaluation équitable et transparente, éviter tout favoritisme, respecter la liberté académique dans les limites prévues par la réglementation, maintenir une relation professionnelle avec les apprenants et contribuer au développement des compétences et de l'autonomie des étudiants.

Les apprenants s'engagent pour leur part à respecter les enseignants, les intervenants, les personnels administratifs et leurs collègues.

Article 5 – Éthique de la recherche

Toute activité de recherche conduite sous l'égide ou avec le soutien de l'IMA Paris doit respecter les principes d'intégrité scientifique.

IMA

29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF

Email: contact@ecole-ima.com

Tel: 07 44 18 69 73

Les chercheurs et collaborateurs s'engagent notamment à présenter fidèlement les résultats obtenus, citer correctement les sources utilisées, respecter les droits des auteurs, déclarer les éventuels conflits d'intérêts, protéger les données de recherche confidentielles, respecter les personnes participant aux recherches et éviter toute manipulation ou présentation trompeuse des résultats.

La reconnaissance des contributions de chaque participant doit être effectuée de manière juste et transparente.

Article 6 – Confidentialité et protection des informations

Les membres de l'IMA Paris peuvent avoir accès à des informations confidentielles concernant l'Institut, les étudiants, les collaborateurs, les partenaires ou les activités de recherche.

Ces informations doivent être protégées et ne peuvent être communiquées à des tiers sans autorisation, sauf obligation légale.

Cette obligation demeure applicable après la cessation des fonctions ou de la collaboration avec l'Institut.

Article 7 – Protection des données personnelles

L'IMA Paris s'engage à traiter les données personnelles conformément à la réglementation applicable, notamment au cadre juridique européen et français relatif à la protection des données.

Les données personnelles ne doivent être collectées, utilisées, conservées ou communiquées que dans le cadre des finalités légitimes définies par l'Institut.

Chaque collaborateur ayant accès à des données personnelles doit veiller à leur confidentialité et à leur sécurité.

Article 8 – Conflits d'intérêts

Toute personne exerçant une responsabilité au sein de l'Institut doit éviter les situations dans lesquelles ses intérêts personnels, professionnels ou financiers pourraient entrer en conflit avec les intérêts de l'IMA Paris.

Tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent doit être signalé à la direction de l'Institut.

La transparence constitue le principe essentiel permettant de traiter ces situations de manière objective et équitable.

Article 9 – Cadeaux, avantages et invitations

IMA

29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF

Email: contact@ecole-ima.com

Tel: 07 44 18 69 73

Aucune personne agissant au nom de l'IMA Paris ne doit accepter un cadeau, avantage, invitation ou autre bénéfice susceptible d'influencer ou de paraître influencer une décision professionnelle ou académique.

Les relations avec les partenaires et prestataires doivent rester fondées sur des critères professionnels, objectifs et transparents.

Article 10 – Prévention de la corruption et des pratiques illicites

L'IMA Paris applique une politique de tolérance à l'égard des pratiques de corruption, de fraude et de trafic d'influence.

Il est interdit de proposer, solliciter ou accepter un avantage indu dans le but d'influencer une décision, une évaluation, une sélection, un recrutement, un partenariat ou toute autre décision relevant des activités de l'Institut.

Article 11 – Prévention du harcèlement et des comportements inappropriés

L'IMA Paris s'engage à maintenir un environnement d'étude et de travail respectueux et sécurisé.

Aucun comportement constitutif de harcèlement moral ou sexuel, d'intimidation, de menace ou de violence ne peut être accepté.

Toute personne estimant être victime ou témoin de tels comportements doit pouvoir les signaler dans un cadre respectueux de la confidentialité et des droits de toutes les parties concernées.

Article 12 – Utilisation responsable de l'intelligence artificielle

Compte tenu de l'importance des technologies numériques et de l'intelligence artificielle dans les métiers d'avenir, l'IMA Paris encourage leur utilisation responsable.

Toute utilisation de l'intelligence artificielle doit respecter les principes suivants :

- transparence ;
- vérification des informations produites ;
- respect de la propriété intellectuelle ;
- protection des données personnelles ;
- respect de la confidentialité ;
- responsabilité humaine dans les décisions ;
- prévention des biais et des discriminations.

IMA

29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF

Email: contact@ecole-ima.com

Tel: 07 44 18 69 73

L'utilisation d'une intelligence artificielle ne dispense jamais l'utilisateur de sa responsabilité concernant le contenu produit ou utilisé.

Article 13 – Propriété intellectuelle

Les productions pédagogiques, scientifiques, techniques et professionnelles réalisées dans le cadre des activités de l'Institut doivent respecter les droits de propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation d'une œuvre, d'un document, d'un logiciel, d'une base de données ou d'un contenu appartenant à un tiers doit être réalisée dans le respect des droits applicables.

Les contributions des auteurs et collaborateurs doivent être reconnues de manière appropriée.

Article 14 – Communication et représentation de l'Institut

Toute communication réalisée au nom de l'IMA Paris doit respecter les valeurs, l'image et les intérêts légitimes de l'Institut.

Les membres de l'Institut doivent veiller à ne pas utiliser abusivement le nom, le logo, les documents ou les moyens de communication de l'IMA Paris.

Toute communication officielle engageant l'Institut doit être effectuée par les personnes habilitées.

Article 15 – Utilisation des ressources de l'Institut

Les locaux, équipements, logiciels, plateformes numériques, bases de données et autres ressources de l'IMA Paris doivent être utilisés de manière responsable et principalement dans le cadre des activités autorisées.

Toute utilisation frauduleuse, abusive ou susceptible de porter atteinte à la sécurité des systèmes de l'Institut est interdite.

Article 16 – Relations avec les partenaires

Les relations avec les entreprises, établissements d'enseignement supérieur, organismes publics, associations et autres partenaires doivent être fondées sur la confiance, la transparence, le respect des engagements, l'équité, la réciprocité et la recherche d'un bénéfice académique, professionnel ou institutionnel légitime.

Les partenariats doivent être compatibles avec les valeurs et les missions de l'IMA Paris.

Article 17 – Responsabilité environnementale et sociale

L'IMA Paris entend contribuer à une conception responsable des métiers d'avenir.

IMA

29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF

Email: contact@ecole-ima.com

Tel: 07 44 18 69 73

L'Institut encourage la sensibilisation aux enjeux environnementaux, l'utilisation responsable des ressources, la réduction des pratiques générant des déchets inutiles, l'innovation au service du développement durable, l'inclusion sociale et professionnelle et l'égalité des chances.

Article 18 – Droit d'alerte et signalement

Toute personne relevant de l'IMA Paris qui constate un comportement susceptible de constituer une violation grave de la présente Charte est encouragée à le signaler selon les procédures internes prévues par l'Institut.

Les signalements doivent être traités avec sérieux, impartialité et confidentialité, dans le respect des droits de toutes les personnes concernées.

Aucune personne ne doit faire l'objet de représailles pour avoir effectué de bonne foi un signalement.

Les signalements volontairement mensongers ou effectués dans une intention malveillante peuvent faire l'objet de mesures appropriées.

Article 19 – Traitement des manquements

Tout manquement à la présente Charte peut donner lieu à un examen par les instances compétentes de l'IMA Paris.

Selon la nature et la gravité des faits, les mesures appropriées peuvent être prises conformément aux règles internes de l'Institut et au droit applicable.

Toute procédure doit respecter les principes de proportionnalité, d'impartialité, de confidentialité et de respect des droits de la défense.

Article 20 – Engagement des membres de l'Institut

Toute personne participant aux activités de l'IMA Paris est invitée à prendre connaissance de la présente Charte et à contribuer activement à son respect.

L'adhésion à ces principes constitue un engagement collectif en faveur d'un environnement académique, professionnel et humain fondé sur :

« l'intégrité – le respect – l'équité – la responsabilité – l'innovation – l'excellence. »

Article 21 – Révision de la Charte

La présente Charte peut être régulièrement révisée afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation, des évolutions technologiques, des transformations des métiers, des nouvelles pratiques pédagogiques et des recommandations nationales et internationales en matière d'éthique et de déontologie.

IMA

29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF

Email: contact@ecole-ima.com

Tel: 07 44 18 69 73

Toute modification substantielle est portée à la connaissance des membres de l'Institut.

Article 22 – Entrée en vigueur

La présente Charte entre en vigueur à compter de sa date d'adoption par les instances compétentes de l'Institut des Métiers d'Avenir de Paris.

Elle constitue un cadre de référence pour l'ensemble des activités de l'IMA Paris.

Fait à Paris, le :

Pour l'Institut des Métiers d'Avenir de Paris

La Direction

Signature :

Cachet de l'Institut

IMA

29 rue Voltaire malakoff 92240 MALAKOFF

Email: contact@ecole-ima.com

Tel: 07 44 18 69 73

ENGAGEMENT INDIVIDUEL

Je soussigné(e),,

reconnais avoir pris connaissance de la Charte déontologique de l'Institut des Métiers d'Avenir de Paris et m'engage à respecter les principes et règles qui y sont énoncés.

Fonction / qualité :

Date :

Signature :

.....